

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD455

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe, Mme Bareigts, M. Letchimy, Mme Manin, M. Bouillon, M. Garot, Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 1ER C

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , dont au moins un parlementaire ultramarin. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant les spécificités des territoires ultramarins, notamment s'agissant des obligations relatives à la continuité territoriales ou des contraintes de l'insularité, il apparaît opportun que la présence d'au moins un parlementaire issu de ces territoires soit garantie au sein du Conseil d'orientation des infrastructures.